

# CHARTRE DU TUTORAT

## PREAMBULE

L'intégration et le suivi des étudiants au sein de l'université ont suscité l'intérêt de tous les intervenants dans l'enseignement universitaire, du fait de la particularité que présente cette phase dans le parcours d'un étudiant. En effet, les étudiants souffrant de carences pédagogiques et/ou de précarités sociales sont éventuellement sujet de déperditions et d'échec.

C'est pour ces raisons que l'université Ibn Zohr s'est engagée dans un dispositif de Tutorat visant à lutter, chez nos étudiants, contre tous ces fléaux susceptibles d'influer négativement leur rendement et les conduire à l'échec et à l'abandon.

Ainsi, la présente charte s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, de soutien et d'intégration des étudiants nouvellement inscrits aux établissements universitaires et a pour objet :

- De mieux cerner les missions et rôles respectifs des tuteurs et des tutorés ;
- De conduire cette mission de manière harmonisée au sein de l'Université ;
- De garantir l'engagement de tous les partenaires au sein de l'Université à veiller sur la réussite de l'action visée par le dispositif du tutorat ;
- D'inscrire ce dispositif dans un processus évolutif permettant une amélioration continue.

## OBJECTIFS DU DISPOSITIF DU TUTORAT

Il s'agit d'accompagner les nouveaux étudiants dans le but de lutter contre l'échec, l'abandon et la déperdition au sien de l'université en les aidant à :

- ☞ Un bon démarrage de leurs études en tenant compte de leurs choix garantissant la réussite de leur cursus universitaire.
- ☞ Une bonne intégration au sein de l'Université pour un meilleur rendement interne.
- ☞ Une participation active dans les différentes manifestations et activités pédagogiques, culturelles et sociales tout au long de l'année.

## LES TUTEURS

### *a) Définition et modalités de désignation*

Les tuteurs doivent avoir une bonne connaissance de l'Université, de ses formations ainsi qu'une connaissance générale de ses différents départements et services et de leur fonctionnement. Pour cela, et en l'occurrence, le tuteur doit être :

Un étudiant inscrit à l'un des établissements de l'université d'un niveau de troisième cycle (Doctorat) ou deuxième cycle (Master) au minimum.

Se porter tuteurs, est un acte volontaire, par soumission de candidature et après approbation par les responsables du Tutorat.

Le dispositif du Tutorat disposera d'une structure qui permettra un climat de convivialité où règne une gestion collégiale dans laquelle contribueront aussi bien les **chefs d'établissements**, **coordinateurs du Tutorat**, les **responsables des filières** et les **tuteurs**.

### *b) Rôle et mission*

Les principales missions et activités attribuées au tuteur sont les suivantes :

#### - Accueillir le tutoré :

- présenter les formations et les filières, leurs finalités et débouchés.
- présenter l'Université et ses différentes composantes en relation avec son environnement ;

#### - Accompagner le tutoré :

L'accompagnement consiste, sans pour autant se substituer au tutoré dans ses devoirs, en :

#### *Un accompagnement psychosocial :*

En l'aidant chaque fois que nécessaire :

- être à son écoute et prendre en compte ses soucis et ses suggestions ;
- identifier ses faiblesses et souligner ses points forts ;
- apporter un soutien personnalisé en tenant compte de ses caractéristiques.

#### *Un accompagnement pédagogique :*

Canaliser le tutoré et le guider vers un parcours qui répondra le mieux à ses attentes. Cet accompagnement apportera du soutien à la structure d'enseignement, en aidant les étudiants tutorés en difficulté :

- à l'assimilation et la compréhension des contenus des enseignements,
- à la compréhension de l'architecture pédagogique et de l'organisation des enseignements ;
- en les sensibilisant à la Méthodologie du Travail Universitaire et à l'autonomie d'apprentissage.

Ceci, pour développer son projet personnel et faciliter l'émergence des idées de manière à mettre en valeur la vision que le tutoré peut constituer pour son avenir (développer un esprit d'innovation, d'invention et /ou d'entrepreneuriat).

Ainsi le tuteur se positionnera en véritable personne ressource au sens où son expérience, son savoir-faire et son savoir être sont reconnus et appréciés. Le tuteur doit assurer un accompagnement de proximité de la manière qui permettra l'identification des besoins des tutorés et leurs attentes.

Les prestations du tuteur feront l'objet d'une rémunération qui sera définie par un contrat qu'il signera en bonne et due forme dans le cadre du dispositif.

Cette expérience pourra également faire objet d'une valorisation par la délivrance d'une attestation reconnaissant le travail du tuteur.

### **c) Formation Initiale des tuteurs**

Le tuteur nouvellement recruté doit suivre une Formation Initiale obligatoire afin d'acquérir ou de perfectionner ses compétences pour :

- ☞ comprendre son rôle et sa mission ;
- ☞ contribuer à l'identification des étapes d'un parcours pédagogique adapté aux principes et objectifs de l'intégration des étudiants tutorés et leur accompagnement ;
- ☞ se familiariser avec les outils et les notions de base de la « communication interpersonnelle » et du « soutien psychosocial » ;
- ☞ prendre le recul nécessaire par rapport à son expérience personnelle à fin de mieux la transmettre.

Le contenu, le programme et le déroulement de la formation seront définis par les responsables du Tutorat.

## **4) LES TUTORES**

### **a) Définition et désignation**

Les tutorés sont tout étudiant nouvellement inscrit à l'Université, informé à cet égard et exprimant le besoin d'être tutorés, et ayant des difficultés à suivre efficacement leur formation. Les tutorés s'engagent à respecter les règles fixées par la présente charte, sans toutefois qu'ils soient obligés à accepter d'être tutorés.

Une sensibilisation à la notion du suivi et d'accompagnement est réalisée pour que le tutoré sache identifier ce qu'il peut en retirer pour son intégration et sa réussite.

### **b) Implication dans le processus**

Le tutoré s'engage à participer aux rencontres et travaux d'accompagnement initiés selon un créneau prédéfini par le tuteur, et à collaborer dans l'identification de ses besoins et attentes.

La réussite du tutorat nécessite l'implication forte du tutoré dans la mise en oeuvre du dispositif. Il s'oblige à prendre connaissance de la « Charte du Tutorat » et en accepte les principes et les règles.

## 5) LA STRUCTURE

La structure du dispositif du tutorat, est garant du bon fonctionnement de ce dispositif. Elle anime le dispositif d'une dynamique permanente et en assure l'évolution et en améliorant son organisation.

## 6) MODALITES DE MISE EN PLACE

### a) lancement du Tutorat

Le présent document sera diffusé et présenté dans les différentes réunions de l'établissement.

Le lancement du tutorat s'effectuera en installant sa structure (conformément à l'organigramme adopté) en recrutant les tuteurs et en définissant un plan d'action (organisation des groupes des tutorés, établissement des emplois du temps des rencontres et des réunions d'évaluation et de suivi, ets...).

### b) déroulement du Tutorat

Un document de suivi retracera le déroulement de l'intégration et sera un outil nécessaire lors des rencontres « tuteur- tutoré » qui seront systématiquement organisées selon un créneau prédéfini :

1. au début de chaque semestre :

**Réunions de lancement du Tutorat** : se sont des réunions de mise au point pour le lancement du tutorat (validation des groupes, emplois du temps...)

2. au cours du semestre :

**Réunions d'accompagnement** : elles se dérouleront selon les emplois du temps. Elles seront sous forme de rencontres avec les groupes des tutorés.

D'autres réunions d'accompagnement spécifiques seront programmées par les tuteurs à la demande des tutorés à « besoins spécifiques ».

3. à la fin de chaque semestre :

**Réunions de suivi et d'évaluation du Tutorat :** des réunions qui permettront de dresser le bilan des périodes écoulées. Ce bilan se fera autour d'une grille d'évaluation préétablie.

**c) Suivi et évaluation du processus du Tutorat.**

C'est dans un objectif d'assurance qualité et d'amélioration de Tutorat que les partenaires y contribuant devront conduire une évaluation du dispositif. Elle consistera en une analyse précise sur la base d'une étude des réponses de la grille diffusée lors des différentes réunions de suivi et d'évaluation.

Des réajustements du dispositif seront ainsi proposés et exécutés, en concertation avec tous les partenaires contribuant directement (les membres du Tutorat) et indirectement (collaborateurs externes à la structure du Tutorat) au fonctionnement du dispositif.